Image not found or type unknown

Question au sujet d'un contrat.

Par **Manare**, le **30/03/2011** à **16:01**

Bonjour,
Il ya de cela 1an j'ai souscrit a des cours par correspondance pour une durée de 2ans. J'ai voulu résilier quelque mois aprés m'être inscrite cependant ils m'ont assuré que c'étais impossible et que de toute maniére je devais payer la totalité même sans avoir reçu les cours en question. Aujourd'hui ils me demande de payer la totalité des 2 années sans avoir suivi le cursus complet et sans échelonnement possible et surtout sans avoir reçu les leçons. Ont-ils le droit de faire cela? Je suis sans emploi, sans revenu donc, heberger par mon ami et ils me menace d'envoyer les huissiers chez mon ami pour proceder a une saisie. Il est impossible pour moi de régler 1649euros.
Je voulais aussi savoir s'il leur était possible de saisir des biens ne m'appartenant pas? Vivant chez mon ami j'ai peur qu'un huissier lui saissisent ces meubles alors qu'il n'a rien a voir avec le contrat que j'ai souscrit.?
Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés